

Année 55 C

BULLETIN



MENSUEL

de l'ADIR 4, RUE GUYNEMER - PARIS-6° ▼ LITTRÉ 30-09

VOIX ET VISAGES

ASSEMBLEE GENERALE

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de Mme Delmas, présidente, assistée de Mme Ferrières, secrétaire générale, et M^{lle} Lansac, trésorière.

Mme Delmas prononce l'allocution suivante :

Mes Chères Camarades,

Je vous souhaite la bienvenue à notre assemblée générale et vous remercie d'être venues aussi nombreuses.

Veuillez respecter un moment de silence en mémoire de nos camarades disparues au cours de l'année 1954 :

Mme Jeantet,

Mme de Ripper,

Mme Sébastien, de Nantes.

(Une minute de silence est observée.)

Je crois que nous garderons toutes un souvenir très particulier de la cérémonie d'hier soir à l'Arc-de-Triomphe au cours de laquelle notre Association a ranimé « la Flamme ». Cette date de fin janvier rappelle celle de vos départs en 1944, et 1955 est le dixième anniversaire de votre retour. Geneviève voudra bien rappeler ces souvenirs qui sont les vôtres.

Geneviève Anthonioz, après avoir évoqué le sacrifice de celles qui ont donné plus que leur vie, celle d'un mari, d'un enfant, d'un être cher, demande aux camarades présentes de ne pas oublier leurs devoirs de témoins. Elles ont assisté à une effroyable tentative de destruction et d'aviilissement et elles ne doivent pas le laisser oublier. Elles en sont redevables à « tous les témoins qui se firent égarer », leurs camarades. Elles leur doivent aussi, pour que leur sacrifice n'ait pas été vain, de continuer à lutter contre tout ce qui a fait les camps de concentration et le nazisme, contre le racisme par exemple.

« Il ne s'agit pas de crier vengeance éternellement, ce n'est pas notre rôle, mais nous sommes là; nous portons encore dans notre cœur les traces de cette tentative de déshumanisation et nous ne laisserons pas oublier ce que nous avons vu. »

Mme Delmas remercie Geneviève Anthonioz des paroles émouvantes qu'elle vient de prononcer. Puis elle termine son allocution :

« J'ai le devoir de vous annoncer les démissions de notre secrétaire générale, Gabrielle Ferrières, et de notre trésorière, Madeleine Lansac. En votre nom et au mien je veux leur dire notre reconnaissance pour leur travail et leur dévouement à notre Association, à vous Madeleine qui avez sacrifié vos journées de congé et de liberté pour la tâche si ingrate que vous assumez depuis trois ans.

(Applaudissements.)

« Gabrielle, vous nous disiez en décembre 1950 : « Je voudrais que vous sentiez toutes que les vœux de l'A.D.I.R. ne sont pas un vain mot, mais qu'ils sont prêts à se traduire en action ». Aussi en prenant, en février 1949, la succession de Claire Davinroy vous avez voulu continuer ce qu'elle et Elisabeth Dussauze avaient fait au poste de secrétaire générale : Servir. Vous serez donc toutes d'accord avec moi pour ne pas offrir à Gabrielle de « vains mots » mais un témoignage à son action.

« Or, il y a six ans que Gabrielle donne bénévolement à l'A.D.I.R. le meilleur d'elle-même, sacrifiant une grande partie de sa vie personnelle à celle de l'A.D.I.R. Elle a maintenu et développé nos relations avec les pouvoirs publics, cherchant constamment les solutions constructives pour augmenter l'efficacité et le rendement de notre travail, cela en appliquant la législation sociale, familiale et celle propre aux déportées. Elle a cherché à épuiser toutes les possibilités d'aide extérieure avant de faire appel à l'aide matérielle donnée par l'A.D.I.R.

« Elle a développé nos relations avec nos sections de province. La fidélité de nos déléguées et l'augmentation des cas sociaux aidés par l'A.D.I.R. en province, en font foi, ainsi que l'attachement que nous témoignent nos adhérentes de province, et nos camarades de la section

parisienne savent ce qu'a été la présence continue de Gabrielle le lundi, pour la vie de notre Amicale.

« Enfin, c'est elle qui a eu la pensée de créer une Association d'Amis de l'A.D.I.R. en France et vous savez ce que nous apporte ces Amis !

« Et je ne vous parle ici que des grandes lignes de son action — qui laisse l'A.D.I.R. dans une situation affermie vis-à-vis de l'extérieur et à l'intérieur des services où règnent l'ordre.

« Au nom de nous toutes, Gabrielle, merci.

(Applaudissements.)

« Maintenant, je voudrais vous rassurer en vous disant que si Madeleine et Gabrielle veulent prendre un repos bien mérité, elles resteront avec nous et qui sait si nous ne les verrons pas un jour reprendre ces tâches ?

(Applaudissements.)

« Je voudrais remercier ici toutes les camarades et toutes les dames amies qui nous ont si merveilleusement aidées, tant pour la Vente de Solidarité que pour la tombola. Je m'excuse de ne pouvoir nommer tous ceux et toutes celles qui ont rivalisé de bonté et de travail et qui nous ont permis d'assurer la marche de notre travail jusqu'en mars 1956. Dès le mois de juin, je compte réunir nos fidèles collaboratrices pour préparer la vente qui aura lieu au printemps 1956.

« La visite de Miss Caroline Ferriday a été un des heureux événements de notre année, nous avons pu ainsi lui dire de vive voix notre reconnaissance envers elle et nos Amis de l'A.D.I.R. en Amérique. Nous espérons qu'elle ne restera pas longtemps sans revenir nous voir.

« Je passe la parole à Gabrielle Ferrières. »

(Applaudissements.)

Mme Ferrières, très touchée des paroles que vient de lui adresser Mme Delmas, ne peut cacher son émotion; elle espère que les membres de l'A.D.I.R. la considéreront toujours comme une amie.

Puis elle lit son rapport moral :

405 4616

Assemblée Générale

RAPPORT MORAL

Au moment de quitter ce poste de secrétaire générale que vous m'avez confié il y a six ans, il me semble intéressant de voir avec vous comment notre Association s'est orientée, quelles sont les activités accrues, les activités nouvelles de l'A.D.I.R. et ce qui reste encore à faire, avant que nos bureaux de la rue Guynemer prennent conscience d'avoir accompli leur mission.

En janvier 1949, l'A.D.I.R. terminait la lourde tâche de l'hébergement. Après un double et douloureux procès, elle rendait la presque totalité de ses locaux à la Société d'Exploitation Immobilière et installait ses bureaux dans quelques pièces du premier étage.

Les buts de l'A.D.I.R. changeaient de caractère :

- son action quotidienne auprès des déportées hébergées, qui retrouvaient une famille rue Guynemer,

- l'effort de rééducation entrepris dans ses ateliers, autant de tâches très lourdes que les circonstances menaient à leur achèvement.

Mais en terminant son rapport, Claire Davinroy avait raison de dire, en janvier 1949, que notre Association devait continuer à vivre et que sa mission n'était pas terminée.

Certes, les liens de camaraderie qui survivaient à la Libération des camps ne se dénouaient pas, certes, l'esprit d'entraide qui animait l'A.D.I.R. ne pouvait disparaître et l'œuvre commencée se continuerait, mais une tâche nouvelle s'annonçait, plus complexe chaque jour, plus hérissée de difficultés. Elle nécessiterait de notre Association une spécialisation plus grande, une action toujours plus directe et plus pressante auprès des Pouvoirs publics : vous avez compris que je voulais parler de la défense de vos droits d'anciens combattants.

Pensions et réformes.

En 1949, notre rôle commençait à peine dans ce domaine. La législation concernant les anciennes déportées n'en était qu'à ses débuts, et la plupart d'entre vous ne comprenaient pas encore l'importance du modèle A, dont nous vous repellerions le caractère indispensable.

Ce travail devait cependant s'accélérer rapidement. Nous avions 400 dossiers en activité à la fin de 1950, 513 à la fin de 1951, 860 à la fin de 1952. Nous comptons, en 1953, 1.187 dossiers.

Je ne vous redirai pas toutes les démarches que nécessite la constitution d'un dossier de réforme ou de pension : vous avez suivi Madame X l'année dernière dans ses pérégrinations et votre expérience personnelle, hélas, est grande en ce domaine.

Vos demandes, comme il est aisé de le comprendre, en sont actuellement à des stades différents : certaines d'entre vous n'ont pas encore leur carte de déportée, d'autres, en possession de toutes leurs pièces, attendent une convocation de la Commission de Réforme, d'autres enfin ont pu obtenir un taux d'invalidité suffisant et s'occupent de lenteurs administratives qui les empêchent de toucher leurs pensions.

Notre assistante sociale va chaque semaine de bureau en bureau et veille sur ces dossiers qui risqueraient de s'attarder sans nous.

Au Centre de réforme, à la Section Départementale des Pensions, à la Commission consultative médicale, à la Païerie Générale, nous intervenons sans cesse. Cependant, nos camarades ayant manifesté le désir de ne pas se présenter seuls devant la Commission de Réforme, nous avons décidé de demander à un médecin déporté de devenir notre conseiller technique.

A certaines dates et lorsque le nombre des demandes le justifiera, ce médecin assurera une permanence à l'A.D.I.R. et vérifiera la constitution des dossiers. Il accompagnera ensuite nos adhérentes devant la Commission de Réforme et défendra leurs droits.

Après avoir pris l'avis du docteur Ellenbogen, conseiller technique du Ministère des Anciens Combattants, nous avons demandé au docteur Fully de remplir ce rôle auprès de notre Association et je suis heureuse de vous annoncer qu'il a bien voulu accepter.

Avant d'en terminer avec cette question des réformes et des pensions qui a été le but de tous nos efforts, ces dernières années, il me semble intéressant de vous rendre compte du degré d'avancement de notre tâche.

380 adhérentes de l'A.D.I.R. ont maintenant une pension liquidée.

191 d'entre elles ont actuellement une demande de pension en cours et sont par conséquent en possession de leur carte de déportée résistante. Ce résultat me semble assez remarquable et encourageant.

Les pensions liquidées restent évidemment sujettes à révision : aggravation, infirmité nouvelle. Mais le travail de base terminé permet, dans l'avenir, un automatisme plus simple.

Victimes des expériences soi-disant médicales.

Les dossiers dont je viens de vous parler ne concernent pas la question des cobayes, dont nous vous avons entretenues l'année dernière et que nous continuons à suivre.

A la suite du rejet d'un très grand nombre de demandes d'indemnisation pour expériences soi-disant médicales, l'A.D.I.R. a été amenée, en mars 1954, à adresser une protestation aux Nations Unies.

De plus, grâce à l'intervention de M. Parodi, un représentant du Haut-Commissariat de la République Française en Allemagne venait en avril dernier étudier avec nous ces dossiers et proposer son aide pour une intervention directe auprès du gouvernement de Bonn.

Nous avons alors écrit à tous les plaignants pour qui nous avions un début de dossier dans notre documentation, afin de préciser :

- s'ils étaient bien victimes d'expériences,

- s'ils avaient donné suite à leur projet de demande sans s'adresser à l'A.D.I.R.,

- et, dans ce dernier cas, où en était leur dossier.

Nous avons pu ensuite dresser une liste de 49 victimes. Sur ces 49 demandes :

9 ont été indemnisées,

11 rejetées,

12 sont en suspens,

17 concernent des déportées qui ne répondent pas à nos lettres.

En septembre, nous étions amenées à faire une nouvelle démarche par l'intermédiaire des Nations Unies (et directement à la Mission diplomatique allemande à Paris) pour des rejets de dossiers. Les victimes sont en effet averties qu'elles ont la possibilité de faire appel si elles possèdent des preuves supplémentaires. Il semble donc qu'il soit logique qu'on veuille bien leur indiquer pour quelles raisons leur demande est refusée.

Activités diverses.

En dehors des différentes questions dont je viens de vous parler, les activités de notre Association restent les mêmes :

- placements en maisons de repos, en sanatoria,

- placements dans les hôpitaux,

- prises en charge pour des cures thermales,

- prêts et dons.

Nous avons, au cours de l'année 1954, prêté à nos adhérentes : 1.650.398 francs et nos dons se montent à 1.830.472 francs.

Sur ce dernier chiffre, il a été utilisé 1.031.000 francs comme aide de vacances et 63 déportées en ont bénéficié.

500 colis que nous devons à la générosité de l'organisation américaine Care, ont pu être distribués, tant à Paris qu'en province. Nos déléguées départementales vont ce soir emporter les derniers.

L'A.D.I.R. continue à siéger régulièrement, soit à l'Office National, soit à l'Office Départemental et retire des organismes officiels l'aide maximum qu'elle peut en espérer.

Notre subvention de l'Office National qui était de 800.000 francs l'année dernière, est passée cette année à 900.000 fr. Nous restons, d'autre part, en contact avec les Fédérations qui travaillent dans le même sens que nous.

Le Comité d'Entente des Réseaux de la France Combattante nous a fait part d'un projet de protestation des organisations de Résistance contre le transfert des restes de Ph. Pétain à l'ossuaire de Douaumont.

Notre Conseil d'administration a accepté à l'unanimité de s'associer à cette protestation.

Le Comité d'Entente des Réseaux de la France Combattante, après avoir mis au point le texte d'une affiche dont il demande maintenant aux associations ayant répondu à son appel, d'assurer la diffusion, envisage une action plus directe auprès des Présidents des Commissions et des Présidents de groupes de la Chambre. Une délégation touchera personnellement les parlementaires résistants.

Enfin, comme vous le savez, cinq déléguées de l'A.D.I.R. font partie de la Commission Internationale contre le Régime Concentrationnaire depuis le 24 janvier 1950.

La France, la Belgique, la Hollande, l'Espagne (groupe des déportés espagnols en exil), la Norvège, l'Allemagne antinazie, la Sarre, le Danemark y sont représentés. Des enquêtes sur place ont eu lieu en Espagne et en Grèce, plus tard en Tunisie.

Assemblée Générale

Si vous désirez des renseignements supplémentaires sur les travaux de la Commission, vous pourrez, après la fin de ce rapport, poser des questions à notre camarade Catherine Goetschel.

Amicale. — Notre Amicale reste aussi vivante et notre Foyer garde sa physionomie accueillante. Nos diners du lundi ont été très fidèlement suivis, certaines semaines il nous a fallu nous serrer beaucoup autour de nos tables, tellement nous étions nombreuses.

Le 19 décembre, une fête de Noël a groupé 150 enfants et leurs mamans pour un goûter et une distribution de jouets.

Vente. — Vous connaissez toutes déjà le magnifique résultat de notre Vente de Solidarité : 6.620.875 francs que nous devons au dévouement de notre Présidente et des dames vendeuses qui l'ont secondée avec tant d'élan et de générosité.

Tombola. — Vous savez aussi que notre tombola a rapporté 1.660.000 francs, grâce à l'inlassable sollicitude de M^{lle} Parodi, notre amie, et à l'important travail dont notre déléguée de la région parisienne, Marguerite Billard, a bien voulu se charger.

Et voici, il me semble, le bilan de notre activité terminé.

Au moment de conclure, je sens que je ne saurais pas exprimer les sentiments que j'éprouve. Ai-je besoin de vous dire combien je vous suis attachée, ai-je besoin de dire à notre bureau et à notre Conseil d'administration, combien je lui reste reconnaissante de la confiance qu'ils m'ont toujours témoignée ?

Certes, je ne vous quitte pas, vous le savez. La secrétaire générale qui me succèdera, pourra, si elle le désire, faire appel à moi toutes les fois qu'elle l'estimera nécessaire et vous, mes amies, dont j'ai si souvent partagé les peines et les soucis, soyez assurées que mon cœur ne vous oubliera pas.

(Applaudissements.)

M^{lle} Lansac remercie à son tour M^{me} Delmas et lui dit combien elle est sensible à ses compliments.

Elle lit ensuite son rapport financier :

Rapport Financier

Mesdames,

Je désire attirer tout spécialement votre attention sur deux points dont dépend en grande partie l'avenir de l'A.D.I.R.

Premier point : Dussé-je être accusée de rabâchage, je veux vous dire à nouveau combien il est important pour le prestige de l'A.D.I.R. et partant son efficacité d'action, que les adhérentes soient aussi des cotisantes.

A ce sujet, la situation s'est un peu améliorée. Il a été encaissé en 1954, 256.355 francs pour 815 cotisations, ce qui représente environ 750 cotisantes. Cependant, la marge est encore grande pour atteindre le nombre des adhérentes (2.300) ou celui des personnes ayant ou ayant eu recours à l'Association à divers titres. L'effort de propagande sur ce point, auquel vous avez certainement toutes con-

tribué, doit donc être continué, afin que nos amies de souffrance comprennent qu'elles doivent participer plus efficacement à la vie de l'A.D.I.R., lien entre nous du Souvenir et de la volonté d'Union.

Voici le second point auquel je souhaiterais que vous vous intéressiez. Nous venons en aide pécuniairement, par l'intermédiaire du Service Social, à nombre de nos camarades malades ou en difficulté. En 1954, il a été distribué 160 dons représentant une somme de 1.830.472 fr. En outre, 49 prêts ont été effectués totalisant 1.650.398 fr. auxquels il faut ajouter 13 prêts consentis antérieurement du montant de 738.590 fr. et non remboursés fin 1953, soit un total de 4.219.460 fr. de dépenses engagées contre 3.605.358 fr. en 1953.

Sur le chiffre global des prêts (2.388.988 francs) ont été rendus 353.082 fr. seulement. Et voilà la question délicate à laquelle je faisais allusion tout à l'heure : nécessité impérieuse pour les bénéficiaires du respect des engagements de remboursement. En effet, toutes les plus sages prévisions financières seraient inopérantes, la continuation de l'œuvre d'entraide ne pourrait être soutenue, l'existence même de l'Association serait en péril, si les engagements de remboursement de prêt n'étaient ponctuellement tenus. Cela équivaudrait en effet à une hémorragie financière ininterrompue et, finalement, l'Association complètement exsangue, serait dans l'incapacité de poursuivre sa tâche.

Le Conseil d'administration et le Bureau, quels qu'ils soient, ne pourront consentir de nouveaux prêts qu'autant que des rentrées sensiblement équivalentes assureront un roulement normal d'argent.

Je profite de cette occasion pour vous faire remarquer que le Conseil d'administration et le Bureau, s'ils acceptent un travail considérable et une responsabilité non rémunérés, ni compensés d'aucune manière, même indirecte, ne sont jamais que vos représentants et, en fait, vous êtes toutes et chacune pivot responsable de la vie générale de notre groupement.

Pour ce qui concerne plus directement l'objet de ce rapport, j'ai plaisir à vous faire remarquer que la subvention de l'Office National des Combattants, de 550.000 fr. en 1951, est passée successivement à 800.000 l'an dernier, puis 900.000 en 1954. Celles du Conseil Général de la Seine et Municipal de Paris ont été de 100.000 fr. chacune.

Ces attributions tendent à prouver à quel point notre Association, pour relativement modeste qu'elle soit, a su s'imposer par le sérieux de sa gestion et la qualité de son travail.

Les autres rentrées d'argent ont été assurées par l'aide précieuse des Amis de l'A.D.I.R. de Paris et par sa section américaine où l'inlassable et admirable amitié de M^{lle} Ferriday, cette année comme les autres, a droit à nos remerciements émus de tant de gentille fidélité (respectivement 600.000 fr. et 1.399.500 fr.). Enfin, la ténacité, le dynamisme de Marika nous ont valu, avec l'aide de tous nos amis et la vôtre, le magnifique succès de la Vente de Solidarité.

Je ne parlerai que pour mémoire des 1.660.000 fr. résultant de la tombola tirée le 15 décembre 1954, au succès de laquelle la section parisienne tout entière et les Amis de l'A.D.I.R. ont si fortement contribué. Cette somme n'ayant pas encore été versée à notre compte par le Ministère des Finances, ne figurera en effet que sur le budget qui vous sera présenté l'an prochain, ainsi d'ailleurs que les 486 cotisations (pour la plupart afférentes à des années antérieures à 1954) perçues en janvier 1955.

En résumé, l'A.D.I.R. dont les rentrées nettes, en 1954, ont été de 10.375.191 fr., a dépensé pour cette même période 5.566.745 fr. Peut figurer en sus comme avance de fonds 1.650.398 fr. à titre de prêts, portés normalement à l'actif de l'Association, ainsi que le reliquat des prêts des années antérieures : 738.590 fr.

L'actif global, toutes valeurs, dépôt de garantie, mobilier, soldes de gestion antérieurs compris, se monte à 9.140.956 fr.; les valeurs disponibles (caisse, banque, compte chèques postaux) s'élèvent à 6.032.701 fr. au 31 décembre 1954.

Durant mon mandat il a été créé un fichier-cotisation qui, pour astreignante qu'en soit la tenue, s'est révélé un excellent élément de contrôle et de travail; conjugué à la réfection du fichier administratif central, ces deux travaux ont permis d'instaurer la coutume de l'envoi semestriel aux déléguées, des relevés des adhérentes de leur section ayant payé leurs cotisations, en même temps que leur est versée la ristourne destinée à atténuer leurs frais de timbres, etc... Je ne crois pas me tromper en disant qu'elles ont fort apprécié cette innovation.

Qu'il me soit permis en terminant de vous remercier toutes de la manière charmante et amicale avec laquelle vous m'avez aidée pour l'accomplissement de ma tâche de trésorière, notamment Marguerite Billard qui m'a toujours fait profiter de son expérience précédente.

Bien que je cesse ces fonctions, que le cumul avec une profession absorbante ne me permet pas de continuer pour des raisons de fatigue excessive, je tiens à vous redire à toutes que je ne cesserai nullement de m'intéresser aussi activement qu'il me sera possible à cette A.D.I.R. dont la vie même est passionnante et au sein de laquelle j'ai trouvé des amitiés... ma foi à peu près aussi fortes que celles des camps. Et c'est bien là la synthèse la plus importante de la question.

Les comptes de l'A.D.I.R. ont été vérifiés et le bilan final dressé par les soins gracieux de M. Retail, expert-comptable, désigné à cet effet, suivant le vœu de notre dernière Assemblée générale; je me fais un plaisir de lui en adresser publiquement mes sincères remerciements, tant pour ce travail que pour les conseils éclairés qu'il m'a aimablement donnés au cours de l'année. Nos Commissaires aux comptes, Marguerite Billard et Anise Postel-Vinay ont également inspecté les registres de comptabilité et approuvé leur présentation.

Avant de passer à une autre question, je vous prie de vouloir bien désigner les Commissaires aux comptes pour le prochain exercice, conformément aux statuts.

Assemblée Générale

Compte de Gestion de l'Exercice 1954

DEBIT (Dépenses)	
Frais administratifs	645.773
Dépenses diverses	281.840
Appointements et charges sociales	2.583.589
Dons (160)	1.830.472
Voix et Visages	154.543
Frais d'assemblée générale ..	70.528
	5.566.745
Résultat de gestion	4.808.446
	10.375.191

CREDIT (Recettes)	
<i>Dons :</i>	
Amis de l'A.D.I.R.,	
Paris	600.000
Amis de l'A.D.I.R.	
U.S.A.	1.399.500
Divers	381.361
	2.380.861
Cotisations (net)	123.169
Subventions (dont O.N.C. :	
900.000 fr.)	1.103.000
Manifestations	6.677.196
Recettes diverses	90.965
	10.375.191

Bilan au 31 Décembre 1954

ACTIF	
<i>Immobilisations :</i>	
Mobilier et matériel	139.422
Dépôts de garantie	7.592
	147.014
<i>Valeurs réalisables :</i>	
Prêts	2.035.906
Portefeuille	30.966
	2.066.872
<i>Valeurs disponibles :</i>	
Caisse	57.051
Banque	4.271.358
Chèques postaux	1.704.292
	6.032.701
<i>Résultats :</i>	
Gestion 1952	186.000
Gestion 1953	708.369
	894.369
	9.140.956

PASSIF	
Résultats de gestion antérieurs	
au 1 ^{er} janvier 1952	4.332.510
Résultat de gestion 1954	4.808.446
	9.140.956

M^{me} Lansac remercie les camarades présentes de l'attention qu'elles ont bien voulu apporter à cette lecture de chiffres assez fastidieuse. Elle se met à la disposition de toutes celles qui désireraient avoir des détails sur les différents chapitres de son rapport.

M^{me} Delmas félicite M^{me} Lansac de l'ordre parfait des écritures et du travail qu'elle a accompli.

M^{me} Delmas ajoute : nous avons l'air de jongler avec les millions, mais ces millions ne nous permettent de vivre que jusqu'au printemps prochain. Au mois de juin, je ferai une première réunion pour la vente et je pense que les bonnes volontés se révéleront d'ici-là.

M^{me} Donzimet intervient alors, désirant revenir sur la question des dons et prêts dont M^{me} Lansac vient de parler dans son rapport financier. Elle rend hommage au « travail de Titan » qu'est celui d'une trésorière. Elle vient de constater que l'Association a donné ou prêté des sommes assez importantes, qui ne lui ont pas été remboursées. Elle aimerait savoir comment ces dons et prêts ont été répartis, qui a jugé bon de les attribuer.

Elle demande si une enquête sociale a été faite et si l'on ne pourrait pas insister discrètement auprès des camarades pour obtenir le remboursement.

M^{me} Delmas expose que lorsqu'un prêt est demandé, l'assistante sociale étudie le cas, se met en relation avec les déléguées régionales pour les demandes venant de province. Tous les lundis, le Bureau se réunit avec l'assistante sociale qui rend compte de son enquête. « Nous jugeons si l'on doit ou non accorder une aide et dans quelle mesure; ceci pour les dons et prêts n'excédant pas 50.000 fr. Lorsque le secours demandé dépasse cette somme, nous soumettons le cas au Conseil d'administration qui se réunit tous les mois et il décide si l'aide doit être accordée. »

M^{me} Donzimet demande si l'on fait verser une petite garantie.

M^{me} Delmas répond négativement, c'est plutôt une garantie morale que l'on demande dans certains cas.

M^{me} Donzimet s'excuse d'avoir soulevé cette question.

M^{me} Delmas pense qu'elle a tout à fait raison; son intervention prouve qu'elle s'intéresse au travail de l'Association.

M^{me} Delmas précise que les subventions de l'Etat couvrent juste les frais administratifs et que l'A.D.I.R. fait une grande partie du travail des organismes d'Etat.

M^{me} Donzimet revient à nouveau sur la question des dons et prêts. Elle pense que si l'A.D.I.R. exigeait des garanties, elle pourrait obtenir plus facilement le remboursement des prêts.

M^{me} Lansac explique : lorsqu'une personne s'est engagée à rembourser à une date donnée et qu'elle ne l'a pas fait, nous lui adressons une lettre aimable, puis une autre plus pressante que l'on fait suivre d'une enquête de l'assistante sociale. On s'aperçoit qu'il peut y avoir négligence ou au contraire impossibilité matérielle de rembourser.

Dans ce dernier cas, nous reportons l'échéance et demandons un nouvel engagement. Mais nous n'allons jamais jusqu'aux poursuites.

M^{me} Anthonioz approuve l'intervention de M^{me} Donzimet. Elle précise que le Conseil examine tous les dossiers dont la demande excède 50.000 fr. et s'inquiète toujours de la solvabilité du demandeur. On ne fait pas uniquement une enquête sociale.

M^{me} Charpentier propose la constitution d'un Comité d'action sociale qui étudierait les demandes de dons et prêts. Certains membres seraient chargés plus particulièrement des remboursements.

M^{me} Larose, assistante sociale, sait combien les remboursements sont difficiles à obtenir, des gens solvables ne paieront jamais. Elle estime que l'Association prend toutes les précautions. Si certaines personnes ne se libèrent pas de leurs dettes, l'A.D.I.R. ne peut être mise en cause. Et puis, ajoute-t-elle, ne l'oublions pas, nous avons à faire à des déportées et l'on peut leur pardonner.

M^{me} Billard : Mado, tu n'as pas raison. Nous sommes une amicale, nous nous connaissons. Nous ne pouvons pas prêter de l'argent les yeux fermés.

M^{me} Lansac pense que si l'anonymat n'est pas respecté, certaines camarades n'oseraient pas solliciter un secours.

M^{me} Martinache demande pourquoi il n'y a pas une Commission sociale, le nom des camarades qui ont besoin d'un prêt ne doit pas être connu. Mais elle pense qu'une retardataire dont la solvabilité a été prouvée par l'enquête sociale et qui reste sourde à tous les rappels, pourrait être menacée de voir son nom publié à l'assemblée générale. Elle ferait peut-être alors un effort.

M^{me} Anthonioz juge qu'il faut malgré tout agir avec beaucoup d'égards et de patience.

M^{me} Delmas : tout est dans la confiance que vous avez dans le Bureau et le Conseil d'administration. Nous ne ferons jamais rien contre les camarades qui ont vraiment besoin d'un secours.

M^{me} Martinache tient à signaler que des personnes qui pourraient s'abstenir de demander un prêt ne le rembourseront pas, alors que d'autres camarades dans une situation précaire n'oseraient pas solliciter un secours.

Assemblée Générale

M^{me} Delmas : C'est au Conseil d'administration de décider.

M^{me} Delmas demande si, comme M^{me} Ferrières l'a proposé à l'Assemblée, certaines personnes désirent poser des questions à M^{me} Goetschel au sujet de la Commission internationale contre le régime concentrationnaire. Personne ne réclame la parole.

Une adhérente cite le cas de camarades qui n'ont pas pu encore obtenir leur carte de déportée résistante. Elles ont cependant fourni des attestations. Quel est le motif de ce refus ?

M^{me} Ferrières demande à M^{me} Souchère, membre de la Commission de la carte à l'O.D.C., de bien vouloir donner quelques explications à ce sujet.

M^{me} Souchère expose que la Commission des Déportées de la Seine fonctionne avec l'aide totale de l'Administration. Mais le personnel est restreint et le travail énorme et difficile. Les dossiers sont souvent incomplets. De plus, on essaie toujours de faire changer une carte de déportée politique en déportée résistante, cela retarde encore le dossier, quelquefois de plusieurs mois. Les attestations peuvent être mal établies. Mais elle s'efforcera toujours de faire passer les dossiers qui lui auront été remis, ceux contenant une demande de pension sont examinés d'abord. Les Anciens Combattants manquent de fonds et il est difficile d'améliorer cet état de choses.

M^{me} Ferrières cite alors la circulaire du 18 décembre 1954, précisant les droits des déportés politiques au sujet de leur réforme.

M^{me} Payen signale que les délais de demande de pourvoi pour la carte de déportée résistante sont très limités. Les déportées politiques n'ont plus que deux mois pour faire un recours.

Puis elle reprend la question des dons et prêts et désire faire un parallèle entre le travail de la Commission des Invalides et celui de l'A.D.I.R. Alors que le Conseil d'administration de l'A.D.I.R. n'est jamais tenu au courant des noms de celles qui demandent un don ou prêt, la Commission des invalides ne juge que sur production d'un dossier complet du demandeur.

M^{me} Anthonioz estime que ce serait une bonne chose si l'Assemblée générale permettrait aux membres du Conseil d'administration de connaître les noms. Autorisez-vous l'assistante sociale et le Bureau à faire connaître les noms des camarades aux membres du Conseil d'administration ?

M^{me} Donzimet pense que le besoin d'argent n'est pas une maladie honteuse et ne nécessite pas le secret.

M^{me} Delmas : Nous ne pouvons pas changer la psychologie humaine.

M^{lle} A.-M. Boumier : Cette question des dons et prêts est extrêmement délicate. On peut envisager deux cas :

1° la personne sait que son dossier sera étudié par tous les membres du Conseil d'administration et elle l'accepte ;

2° celle qui demande un prêt se trouve devant de graves difficultés et désire que l'on n'étaie pas sa situation. A ce moment-là, elle doit savoir qu'en s'adressant à la Secrétaire générale ou à la Présidente la plus grande discrétion sera respectée.

M^{me} Anthonioz propose que les noms soient connus du Conseil d'administration à moins qu'il n'y ait une demande formelle d'anonymat.

M^{me} Ferrières partage le point de vue de M^{me} Anthonioz. Puisque le Bureau est lié par le secret professionnel, pourquoi le Conseil d'administration ne le serait-il pas également ?

M^{me} Delmas : Des fuites peuvent se produire.

M^{me} Anthonioz : Celles qui violent le secret peuvent être priées de donner leur démission.

M^{me} Billard ne voit pas pourquoi le Conseil d'administration serait moins discret que le Bureau et pourquoi on ne pourrait pas lui accorder la même confiance.

M^{me} Oddon : Lorsque le Conseil d'administration est consulté, si l'assistante sociale dit : « Voilà un cas très délicat », je ne me permets pas de demander le nom.

M^{me} Ferrières : Le secret absolu ne peut pas être observé puisque de toute manière la Trésorière et le Bureau sont obligés de connaître les noms.

M^{me} Oddon : La Trésorière est tenue à la discrétion.

M^{me} Payen : On aurait évité bien des maladresses si l'on avait connu les noms.

M^{me} Ferrières posent les questions suivantes :

1° Voulez-vous que nous continuions à travailler de la même manière, c'est-à-dire que le Service social et le Bureau connaissent, seuls, les noms des personnes qui ont demandé un don ou un prêt ?

2° Voulez-vous que le Conseil d'administration soit mis au courant de toutes les demandes de prêts ou dons avec une réserve pour celles qui réclament expressément l'anonymat ?

M^{me} Boumier : Il faudrait faire une discrimination entre les demandes jusqu'à 50.000 francs et celles au delà de cette somme.

M^{me} Delmas pense que tous les cas ne peuvent être soumis au Conseil d'administration car alors il serait surchargé de travail et obligé de se réunir toutes les semaines. On ne peut faire attendre un mois une personne qui a besoin d'argent.

M^{me} Payen souhaite que l'on crée une Commission au sein du Conseil d'administration.

M^{me} Ferrières renouvelle les questions qu'elle vient de poser.

M^{me} Postel-Vinay : La question est très importante car elle correspond au service essentiel que rend l'Association. Elle souhaite que le prêt puisse être transformé en don si c'est nécessaire. D'autre part, elle pense qu'un secret est plus difficilement respecté à 18 personnes qu'à 3. Le Conseil d'administration, en outre, a déjà beaucoup de travail. S'il prend la responsabilité de cette question, chacun de ses membres devra faire une enquête. Si la majorité de l'Assemblée décide de publier le nom de celles qui demandent un secours, je m'inclinerai, mais je demande que l'on vote, c'est une question importante.

M^{me} Payen : M^{me} Postel-Vinay fait erreur, c'est l'assistante sociale qui fait l'enquête, non le Bureau.

M^{me} Postel-Vinay estime que l'assistante sociale est plus impartiale.

M^{me} Anthonioz : Chaque fois que l'on a soumis un cas au Conseil d'administration, nous avons toujours terminé par ces mots : nous faisons confiance au Bureau.

M^{me} Postel-Vinay : Votons.

M^{me} Lansac pense que si toutes les demandes sont soumises au Conseil d'administration, le secours accordé subira un retard préjudiciable pour l'intéressée. Elle propose que le Conseil d'administration connaisse les noms pour les demandes excédant 50.000 francs.

M^{me} Come : A condition que la même personne ne demande pas 50.000 francs deux fois dans la même année.

Il est procédé au vote à main levée pour, contre.

A l'unanimité des membres présents, moins 16 voix, il est décidé que l'on fera connaître les noms au Conseil d'administration pour les demandes excédant 50.000 francs.

M^{me} Ferrières soumet ensuite à l'Assemblée générale les modifications aux statuts qu'entraîne le renouvellement du Conseil d'administration.

A la suite de la demande parue dans le Bulletin, au sujet du renouvellement des membres de notre Conseil d'administration, une candidature s'est manifestée, celle de M^{lle} Anne-Marie Boumier.

Aucune démission ne s'étant produite parmi les déportées, l'élection de M^{me} Boumier porterait à 13 le nombre des déportées élues.

D'autre part, une internée, M^{me} de Mareuil nous prie d'accepter son départ, ses obligations familiales ne lui permettant plus d'assumer cette charge. Nous lui en exprimons ici nos très vifs regrets.

En face de cette situation et étant donné le nombre restreint des internées, nous vous demandons une révision de nos statuts.

Si vous êtes de cet avis, nous porterions à 13 le nombre des déportées et à 5 le nombre des internées faisant partie de notre Conseil d'administration et le renouvellement pourrait s'effectuer ainsi :

1^{re} année : 4 déportées et 2 internées à réélire.

2^e année : 4 déportées et 2 internées à réélire.

3^e année : 5 déportées et 1 internée à réélire.

Il est procédé à un vote à main levée.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Avant de passer à l'élection des membres du nouveau Conseil d'administration, M^{me} Boumier qui pose sa candidature est priée de se faire connaître. Elle expose qu'elle a été arrêtée en 1941 et n'a été dans les camps qu'en 1944. Elle fait partie des 84.000. Elle est conseillère sociale et s'occupe plus spécialement des problèmes relatifs à l'organisation sociale du travail. Vifs applaudissements.

M^{me} Lansac fait remarquer que l'on n'a pas désigné les Commissaires aux comptes pour l'année 1955. M^{mes} Billard et Postel-Vinay sont maintenues dans leurs fonctions.

Assemblée Générale

FIN

Le tirage de la loterie de l'Assemblée générale avec les pouvoirs donne comme gagnante M^{me} Mongelard, de Toulouse.

On procède ensuite aux opérations de vote.

RESULTAT DES ELECTIONS

Nombre de voix exprimées : 559.

M^{me} Billard, déportée .. 509 voix, élue
M^{lle} Boumier, déportée .. 428 voix, élue
M^{me} Delmas, internée .. 394 voix, élue
M^{me} Ferrières, internée .. 559 voix, élue
M^{me} Flamencourt, dép. .. 559 voix, élue
M^{me} Goetschel, déportée .. 532 voix, élue
M^{me} Postel-Vinay, dép. .. 486 voix, élue

ELECTION DU BUREAU

Le Conseil d'administration s'est réuni le 16 février 1955 et a procédé à l'élection du Bureau.

Ont été élues :

Présidente : M^{me} Delmas.

Vice-Présidentes : M^{mes} Anthonioz, Ferrières, Goetschel, Tillion.

Secrétaire Générale : M^{me} Postel-Vinay.

Trésorière : M^{lle} Boumier.

X^e ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION D'AUSCHWITZ

Une soirée solennelle a été donnée le 23 janvier dernier pour commémorer le X^e Anniversaire de la Libération du Camp d'Auschwitz.

La chorale populaire juive de Paris, l'orchestre de chambre Hewitt, Alain Cuny, Gisèle Casadessus, Charles Cyroulnik, Marie-Louise Ricros et Claude Martin apportèrent la contribution de leur art à cette cérémonie du souvenir.

M^{me} Marie-Elisa Nordmann-Cohen, dans une allocution pleine d'émotion et de dignité, retrace le voyage des 75 trains partis de France pour Auschwitz entre mars 1942 et août 1944 : 150.000 déportés de France, 2.500 survivants parmi lesquels beaucoup sont morts depuis le retour.

En mai et juin 1944, 25.000 personnes étaient brûlées dans les crématoires et dans des fosses de branchages arrosés de pétrole chaque jour.

M^{me} Nordmann-Cohen rappelle ensuite l'organisation de la Résistance dans les camps, ses contacts avec les partisans polonais, permettant des messages aux radios alliées, grâce auxquels certaines améliorations, le placement des déportés résistants dans d'autres commandos, purent être obtenus.

Elle termine en évoquant le pèlerinage parti de France le 24 janvier 1955 et qui emportait à Auschwitz de la terre prélevée au Mont-Valérien, à Romainville et à Drancy.

La soirée se terminait par la projection d'un film documentaire sur la libération des camps.

Toute l'horreur des amoncellements de cadavres, toute l'horreur d'une mort qui s'accompagnait d'indicibles souffrances s'est étendue sur un auditoire immense qui communiait dans la douleur et dans l'indignation.

Puissent de semblables manifestations nous rappeler la dette que nous avons contractée vis-à-vis de ceux dont les corps torturés et les yeux grands ouverts nous ont commandé, une fois de plus, ce soir-là de ne pas oublier.

Gabrielle FERRIERES.

REUNION DES DELEGUEES

Suivant une tradition déjà ancienne, nos déléguées régionales se sont réunies, au foyer de la rue Guynemer, le samedi 29 janvier 1955, veille de notre Assemblée générale.

M^{me} Delmas souhaite la bienvenue aux représentantes de l'A.D.I.R. et donne la parole à M^{lle} Moulin.

M^{lle} Moulin fait un résumé des rapports qui doivent exister entre les déléguées et le service social de l'A.D.I.R. Elle pense que les déléguées ont le devoir, non seulement d'établir une sorte de cercle amical où les anciennes déportées qui se sentent souvent isolées peuvent toujours trouver des amies compréhensives, mais encore d'aider et soutenir leurs camarades d'une façon constructive.

Cette liaison entre les déléguées et le service social est à double sens. Ce sont elles qui nous tiennent au courant des difficultés de certains membres de leur section, des nouveaux cas sociaux ou des nouveaux cas cobayes.

Mais, de notre côté, nous avons souvent besoin de leur aide. Lorsque nous recevons directement une lettre nous demandant un don ou un prêt, leur opinion nous est précieuse. Enfin, elles peuvent faciliter notre tâche en aidant les membres de leur sections à constituer leurs différents dossiers et en les vérifiant avant qu'ils soient déposés. Le succès d'une demande dépend beaucoup de la façon dont elle est présentée.

M^{lle} Moulin donne ensuite la nomenclature des pièces nécessaires aux différents dossiers.

- Les D.P. (circulaire de déc. 54, pé-cule, S.S.).
- Les G.I. et l'allocation n° 8.
- Veuves remariées.
- Retraite du Combattant.
- Cures thermales.
- Circulaire de novembre 1954 pour commission spéciale.

SECURITE SOCIALE

Pour les :

- Grands invalides jouissant d'un taux supérieur à 85 %.
- Veuves de grands invalides,
- Veuves de guerre,
- Orphelins de guerre,
- Victimes civiles,

CURES THERMALES

Ne pas oublier que celles qui ne peuvent obtenir une prise en charge du Centre de Réforme, peuvent en demander une à l'O.D.C. S'adresser au Service social pour les renseignements.

VACANCES 1955

Comme les années précédentes, nous demandons aux déléguées de nous faire parvenir d'urgence la liste des candidates et aux adhérentes isolées de nous écrire, en nous donnant le maximum de renseignements sur leur situation.

Toutes les demandes doivent parvenir pour le 1^{er} mai au plus tard au service social.

Le bénéfice de la Sécurité Sociale est valable même pour les maladies commençant après l'immatriculation.

Aucun délai d'inscription pour bénéficier des prestations, même pour les prestations d'invalidité.

Remboursement à 100 %.

Les commerçants peuvent se faire immatriculer, mais pas leurs conjoints.

M^{me} Ferrières remercie ensuite les déléguées dispersées à travers la France de l'appui qu'elle a trouvé en elles pendant l'année écoulée. Elle se félicite de leur dévouement accru qui a permis à notre association d'étendre son rayonnement et son action.

Elle les informe que le Conseil d'administration, dans sa réunion du 24 novembre 1954, a décidé de s'associer à la protestation des Organisations de Résistance contre le transfert de restes de Ph. Pétain à Douaumont.

M^{me} Ferrières signale aux déléguées que le Comité d'Entente des Réseaux de la France Combattante, qui est à l'origine de ce mouvement, a fait imprimer des affiches et des circulaires. L'A.D.I.R. peut en procurer aux déléguées qui désirent se joindre à cette protestation.

M^{me} Gorce-Rousseau se lève alors pour féliciter l'association de ce geste, mais elle regrette que, dans l'ensemble de son action, l'A.D.I.R. observe toujours une neutralité excessive.

Elle pense qu'au moment de la rédaction des accords de Paris, les déportés auraient dû protester avec plus d'énergie. Elle déplore que l'A.D.I.R., après tous les sacrifices consentis par ses membres, n'ait pas pris nettement position contre une politique qui permettra à l'Allemagne de retrouver une place en Europe et de devenir dangereuse dans l'avenir.

M^{me} Ferrières objecte que l'Association de la rue Guynemer est une amicale et groupe des camarades de toutes opinions. Elle s'est fait une règle de borner son activité au seul rôle d'entraide qu'elle s'est assigné. Toutes ses adhérentes peuvent continuer à servir le pays et l'A. D. I. R. les en approuve, mais doit garder une neutralité qui lui donne sa vraie force.

L'heure de la cérémonie à l'Arc de Triomphe étant proche, les déléguées se disposent à partir.

Après la réunion des déléguées, les membres de notre association se sont réunis à l'Arc de Triomphe, où nous ranimons la « Flamme » pour la première fois.

Nous avons été heureuses d'avoir pu fixer la date de cette manifestation au moment du X^e anniversaire de la Libération des camps et d'associer nos camarades déléguées à cette cérémonie du souvenir.

L'Amicale de Ravensbruck nous avise que :

— L'inauguration du monument du Père-Lachaise aura lieu le 23 avril, à 16 heures ;

— La date du pèlerinage à Ravensbruck n'est pas encore fixée. Les camarades désirent y participer pourront néanmoins s'inscrire à l'A.D.I.R.

LA VIE DE NOS SECTIONS

AVIS

PUY-DE-DOME

Le dimanche 19 décembre 1954, un déjeuner amical a réuni au « Rabelais », place de Jaude, à Clermont-Ferrand, la section du Puy-de-Dôme de l'A.D.I.R.

Étaient présentes : Mmes Michelin, Gagnol, Labussière, Fayet, Gattier, Malzac, Retru, Hulet, Bonnet ; Mlles Degeorge, Soulier, Tourrette.

Les restaurateurs, M. et Mme Perouza, deux déportés, nous ayant particulièrement soignées, c'est autour d'un repas savoureux qu'une ambiance sympathique se créa aussitôt. Souvenirs de camps, échanges de nouvelles d'anciennes camarades, furent les sujets qui animèrent le plus les conversations. On déplora l'absence de beaucoup de déportées ou internées qui n'avaient pu venir, empêchées par la maladie ou les affaires personnelles.

Mmes Vannier et Pastor firent une visite amicale très appréciée à la fin du repas.

Certaines camarades repartant au loin, la séparation eut lieu à regret à 15 h. 30.

LOIRE-INFERIEURE

Le dimanche 23 janvier, la section de Loire-Inférieure, organisait au Café de l'Océan, son traditionnel gâteau des rois qui revêtait cette année une ampleur exceptionnelle : les familles des anciennes déportées avaient, en effet, été invitées à cette amicale manifestation.

Autour de Mme Clément, Présidente, on notait la présence de Mmes Delavigne, Présidente d'honneur, Mme Pierre Bouvron, vice-présidente, Mlle Dobigeon, secrétaire, M. Clément etc...

La plus franche ambiance de gaieté ne cessa de régner tout au long de ce goûter. Le sort a désigné pour reines de ce goûter Mlles Renaud et Texier, le petit Philippe Bonnier se contentant du titre de prince consort.

LOIRET-CENTRE

Le 23 janvier 1955, un déjeuner amical réunissait nos camarades de la Section à l'Hôtel du Grand Cerf, à Blois. Rendez-vous habituel des déportés — et nous y fûmes très bien traitées.

Aux Blésoises, Mme de Bernard et Mme Barbary se joignirent le groupe de Mmes Ferme, Gattignon et Robin. D'Orléans, nous avions M. et Mme Marchand, Mmes Wilkinson et Flamencourt. Les Vendômoises, sous la conduite du Dr Emond étaient comme toujours fidèles au rendez-vous.

Excusées pour cause de maladie : Mlle Billard de Baule, Mmes Woigny, Fromentin, Carmignac, Chevallier. Mme Caron était retenue au chevet de son mari malade et qu'elle ne peut pas quitter. Mmes de Robien, de Poix, Liefeld, Durand, Fournery, Kohler, Pelletier étaient retenues par ailleurs.

Les bons vins d'une cave de Touraine mirent de l'animation à la réunion. Les souvenirs de chacune dont les éléments rassemblés permettent de reconstituer toute l'histoire d'un réseau, l'angoisse du grand voyage d'exil. Des visages de nos camarades disparues revivent ; d'autres images réapparaissent qu'on aurait voulu oublier. Nous revivons intensément ce passé dont on ne peut vraiment parler qu'entre nous.

INDRE-ET-LOIRE Groupe de Touraine

Notre réunion amicale du groupe de Touraine a eu lieu le lundi 14 février à l'Oasis, dans une bonne atmosphère cordiale et sympathique.

Étaient présentes : Mmes Bodin, Fournier, Fouré, Goujon, Goupille Jeanne, Goupille Simone, Guyot, Hébert, Hiron, Lamaignère, Larrieu, Lehman, Marchelidon, de Poix. Plusieurs s'étaient excusées et nous avons aussi bien regretté Marguerite Flamencourt que nous aurions tant aimé avoir parmi nous.

Toutes ont appris avec regrets la démission de Mme Ferrières et lui adressent souvenirs et remerciements affectueux.

Nous avons évoqué, bien entendu, nos souvenirs du camp. Ils ont beau être vieux de 11 ans déjà, ils restent si présents à nos cœurs... Nous avons parlé des réformes en cours, des dossiers en souffrance... Après un bon goûter dont la table était toute fleurie de mimosa, nous avons tiré ensemble une petite loterie et nous nous sommes séparées, ayant une fois encore senti combien restent forts entre nous les liens créés par notre déportation.

Chronique des Livres

J'étais le Numéro 47.177 (Fanny Marette).

Dix ans après la victoire, nous rencontrons des adolescents n'ayant qu'un souvenir vague de l'occupation et des malheurs de la patrie ; nous rencontrons des étrangers qui, par une espèce de défense dont ils n'ont pas conscience qu'elle est intéressée et politique, veulent rester sceptique sur l'exacte réalité du système concentrationnaire allemand. C'est pourquoi la publication de nouveaux témoignages sur la déportation est opportune.

Quant à nous, déportées, il semblerait normal que nous n'eussions guère le désir de raviver d'affreux souvenirs. Tout au contraire, ainsi que nous nous retrouvons avec joie, aux réunions amicales, évoquant souvent le passé, nous parcourons avec une espèce d'attrait à peine compréhensible, ces pages où sont décrites, pour la centième fois, des épreuves que nous avons toutes connues. Peut-être aimons-nous y retrouver des silhouettes, des noms familiers de camarades disparues. Et même, certaines d'entre nous ne liront pas sans émotion les lignes consacrées par Fanny Marette à l'aumônier allemand de Fresnes, chrétien résistant à la barbarie déchaînée de son pays, qui risqua tant de fois sa vie — il la perdit, fusillé par ses compatriotes — pour apporter aide et espoir aux prisonnières.

Le livre de Fanny Marette n'a aucune prétention littéraire, sociologique ou philosophique. Sa valeur est faite de simplicité, de naturel. La vérité y est décrite sans choix, sans aucune recherche de l'effet, ce qui est particulièrement méritoire, chez une comédienne. La sincérité n'est pas rare, dans ce genre d'ouvrages. Mais on aime que certains sentiments humains : l'amour, le patriotisme, la fraternité, soient exprimés là avec une discrète authenticité.

Anne FERNIER.

(Editeur : Robert Laffont.)

REPAS DE KOMMANDOS

Dîner le samedi 11 juin pour toutes nos camarades (dîner de fin d'année). Ce repas aura lieu à la Maison de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris (5^e).

CEREMONIES DU 24 AVRIL 1955

Le programme probable des cérémonies est le suivant :

— Le matin : Cérémonie au cimetière d'Ivry. Messe à Notre-Dame.

— L'après-midi : Vers 16 h., cérémonie au Mont Valérien. 18 h. 30 : Cérémonie de la « Flamme ».

Nous informons nos camarades que le programme définitif paraîtra dans la presse.

L'Amicale des Déportés d'Auschwitz nous a informées qu'une délégation se rendra en Pologne du 14 au 23 avril, à l'occasion de la libération des camps et assistera aux cérémonies internationales qui s'y dérouleront.

Les conditions de ce voyage ne sont pas encore connues, mais nous conseillons aux camarades qui désireraient participer à cette manifestation, de se munir dès maintenant d'un passeport valable.

Les demandes tendant à obtenir l'attribution du titre reconnaissant la qualité de : C.V.R., D.I.R., D.I.P. Réfractaires, personnes contraintes au travail en pays ennemis, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi. Patriotes proscrits et patriotes transférés doivent être déposées avant le 1^{er} octobre 1955, nouveau délai avant forclusion.

Nous pensons être agréables à nos camarades en leur indiquant le rang de priorité des différentes cartes dans les véhicules de la R.A.T.P. Ceci peut éviter des discussions entre usagers.

Carte de priorité chamois, croix de St-André rouge	1 ^{er} rang
Carte d'invalidité blanche, croix de St-André bleue avec mention « station debout pénible »	1 ^{er} rang
Son guide, muni carte guide, seul ou avec le mutilé	1 ^{er} rang
Amputé des deux mains non accompagné	1 ^{er} rang
Carte invalidité, croix St-André rouge, mention « station debout pénible » et son guide ..	2 ^e rang
Carte priorité chamois simple barre rouge	3 ^e rang
Carte invalidité simple barre rouge ou bleue, mention « station debout pénible »	3 ^e rang
Carte priorité rouge, croix St-André chamois et guide	4 ^e rang
Carte priorité chamois simple barre mauve	5 ^e rang
Carte priorité bulle avec ou sans barre rouge et bleue	5 ^e rang
Femme visiblement en état de grossesse	6 ^e rang
Personnes portant un enfant de moins de 4 ans	7 ^e rang
Carte priorité mère de famille et enfants de moins de 14 ans l'accompagnant	8 ^e rang

CARNET FAMILIAL

MARIAGES

Mlle Claude Kissling, fille de notre camarade Mme Simone Auba, a épousé M. Jean Carrère. Toulouse, le 9 décembre 1954.

Notre camarade Mme Montembault s'est remariée avec M. P. Bertrand.

Sa fille Bernadette, a épousé M. William Humphry, d'Oxford.

Mlle Chantal Laurentie, fille de notre camarade Mme Lucienne Laurentie, a épousé M. Richard Lusby. Néron, le 19 février 1955.

NAISSANCES

Isabelle, petite-fille de Mme Billard, déléguée de la Section parisienne.

Michèle, fille de notre camarade Lise Pastor, 4 janvier 1955, Clermont-Ferrand.

Alain Bourliaud, petit-fils de notre camarade Mme Tardiveau, février 1955, St-Sulpice-le-Dunois.

Olivier, petit-fils de notre camarade Mme Claude Giran, Paris, le 9 mars 1955.

Brigitte Maspero, petite-fille de notre camarade Mme Maspero, 5 décembre 1954.

Gérard, fils de notre camarade Mme Vallée, née Janine Niox, 25 novembre 1954, Le Mans.

Anne, fille de notre camarade Mme Binetruy, née Ignace Marie, 30 décembre 1954, Le Chesnay.

DECES

M. F. Caron, mari de notre camarade Mme Caron. Vierzon, le 8 février 1955.

M. Maurice Féry, mari de notre camarade Mme Féry. Paris, le 18 décembre 1954.

M. Xavier de Gaulle, Consul général de France à Genève de 1945 à 1953, père de notre Vice-Présidente, Mme Anthonioz. Bordeaux, le 8 février 1955.

M. Grenier-Godard, mari de notre camarade Blanche Grenier-Godard. Dijon, le 8 mars 1955.

M. Iche, sculpteur, membre du réseau Cohors-Asturies, auteur de nombreuses œuvres se rapportant à la Déportation.

M. Pierre Lefauchaux, décédé accidentellement, beau-frère de notre Secrétaire générale, Mme Postel-Vinay. 11-2-55.

Catherine, petite-fille de notre camarade Mme Marie, déléguée du Maine-et-Loire.

Le Professeur Clerc, père de notre camarade Mme Maspero. 5 septembre 1954.

M. O. Peeters, père de notre camarade Yvonne Peeters, Paris, le 26 février 1955.

Notre camarade Mme Jeanne Sébastien. Nantes, le 13 décembre 1954. Elle était la mère de Francine Sébastien-Johnston.

DECORATIONS

Mme Portères Jeanne a été décorée de la Légion d'honneur et de la croix de guerre avec palmes par le Général Zeller, aux Invalides, le 30 octobre 1954.

La médaille de la France libérée a été attribuée par arrêté du 27 janvier 1955 à :

Mmes Angles Gabrielle,
Bates Lucie, née Thomassin,
Flutre Jeanne,

Liste des Déléguées et Départements en charge

Ain	Mme Vaillot	15 bis, rue de Chambéry, Annecy (H.-S.).
Allier	M ^{lle} Degeorge	20 bis, rue Georges-Clemenceau, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Ardèche	Mme Gorce-Rousseau	41, rue Franklin, Saint-Etienne (Loire).
Cantal	M ^{lle} Degeorge	20 bis, rue Georges-Clemenceau, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Charente-Maritime	M ^{lle} Tersa	112, rue Fondaudège, Bordeaux (Gironde).
Cher	Mme Flamencourt	Le Petit-Aunay, Meung-sur-Loire (Loiret).
Corrèze	M ^{lle} Degeorge	20 bis, rue Georges-Clemenceau, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Côte-d'Or	Mme Perrin	Hôtel de Bourgogne, Mâcon (S.-et-L.).
Creuse	M ^{lle} Degeorge	20 bis, rue Georges-Clemenceau, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). C.P. Clermont. 87.043.
Dordogne	M ^{lle} Tersa	112, rue Fondaudège, Bordeaux (Gironde).
Doubs	Mme Blazer	8, avenue Wilson, Montbéliard (Doubs).
Eure-et-Loir	Mme Flamencourt	Le Petit-Aunay, Meung-sur-Loire (Loiret).
Finistère	Mme Guivarch	105 bis, rue Glasgow, Brest (Finistère).
Gard	Mme Saltet	67, rue Roussy, Nîmes (Gard).
Haute-Garonne	Mme Verdier	Chemin du Raisin, Toulouse (H.-G.).
Gironde	M ^{lle} Tersa	112, rue Fondaudège, Bordeaux (Gironde).
Ille-et-Vilaine	Mme Elie	30, quai Dugay-Trouin, Rennes (I.-V.).
Indre-et-Loire	Mme de Poix	La Gostrie, Sèpmes (I.-L.).
Jura	Mme Perrin	Hôtel de Bourgogne, Mâcon (S.-L.).
Landes	M ^{lle} Tersa	112, rue Fondaudège, Bordeaux (Gironde).
Loir-et-Cher	Mme Flamencourt	Le Petit-Aunay, Meung-sur-Loire (Loiret).
Loire	Mme Gorce-Rousseau	41, rue Franklin, Saint-Etienne (Loire).
Haute-Loire	Mme Gorce-Rousseau	41, rue Franklin, Saint-Etienne (Loire).
Loire-Inférieure	Mme Clément	12, rue du Chapeau-Rouge, Nantes (L.-I.).
Loiret	Mme Flamencourt	Le Petit-Aunay, Meung-sur-Loire (Loiret).
Lot-et-Garonne	M ^{lle} Tersa	112, rue Fondaudège, Bordeaux (Gironde).
Maine-et-Loire	Mme Marie	route de Saint-Gemmes, Les Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).
Mayenne	Mme Marie	route de Saint-Gemmes, Les Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).
Meurthe-et-Moselle	Mme Cayotte	41, rue Emile-Gallé, Nancy (M.-M.).
Meuse	Mme Cayotte	41, rue Emile-Gallé, Nancy (M.-M.).
Moselle	Mme Schneider	61, r. de France, Sarreguemines (Moselle).
Nord	Mme Martinache	292, rue Solférino, Lille (Nord).
Oise	Mme Verschueren	17, rue Nully-d'Hecourt, Beauvais (Oise).
Orne	Mme Viel	aven. des Sorbiers, La Ferté-Macé (Orne).
Pas-de-Calais	Mme Deram	rue de la Gare, Loison-sur-Lens (P.-de-C.).
Puy-de-Dôme	M ^{lle} Degeorge	20 bis, rue Georges-Clemenceau, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). C.P. Clermont. 87.043.
Bas-Rhin	Mme Strohl	24, bd de la Marne, Strasbourg (Bas-Rhin).
Haut-Rhin	Mme Strohl	24, bd de la Marne, Strasbourg (Bas-Rhin).
Belfort	Mme Blazer	8, avenue Wilson, Montbéliard (Doubs).
Rhône	Mme Belot	33, rue des Rancy, Lyon (Rhône).
Saône-et-Loire	Mme Perrin	Hôtel de Bourgogne, Mâcon (S.-L.).
Haute-Saône	Mme Blazer	8, avenue Wilson, Montbéliard (Doubs).
Sarthe	Mme Nicoux	23, rue Compains-Laurent, Le Mans (Sarthe).
Savoie	Mme Vaillot	15 bis, rue de Chambéry, Annecy (H.-S.).
Haute-Savoie	Mme Vaillot	15 bis, rue de Chambéry, Annecy (H.-S.).
Seine	Mme Billard	13, rue du Vieux-Colombier, Paris (6°).
Seine-et-Marne	Mme Billard	13, rue du Vieux-Colombier, Paris (6°).
Seine-et-Oise	Mme Billard	13, rue du Vieux-Colombier, Paris (6°).
Deux-Sèvres	Mme Marie	route de Saint-Gemmes, Les Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).
Vendée	Mme Marie	route de Saint-Gemmes, Les Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).
Vienne	Mme Marie	route de Saint-Gemmes, Les Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).
Vosges	Mme Cayotte	41, rue Emile-Gallé, Nancy (M.-M.).

Mlle Ferriday Caroline, la Présidente si active des Amis de l'A.D.I.R. à New-York,

Mmes Galan Xénia, née Touchapski,
Gougat Marcelle, née Grimault,
Guédou Renée, née Rimbeau,
Marie Marie-Antoinette, née Landais,

Martin Juliette, née Galin,
Mlle Picard Jeanne.

Mme Thévenet, née Berger, vient de se voir décerner la médaille militaire avec citation comportant l'attribution de la croix de guerre avec palmes.

Mme Marlin vient de se voir attribuer la médaille militaire avec citation comportant l'attribution de la croix de guerre avec palmes.

Mlle Marguerite Perrier a reçu la croix de vermeil de la Croix Rouge française.

Offre d'emploi :

Mme Blanc de Vianney, à St-Alvère (Dordogne), désirerait avoir près d'elle une camarade pouvant l'aider aux soins du ménage et aimant les bêtes.

Demande d'appartement :

Mlle Bizot — 27.000 — désire une chambre meublée ou non, quartier indifférent. 6.000 fr. maximum par mois.

Pourrait échanger 3 pièces et une cuisine à Senlis, contre un appartement d'importance équivalente à Paris.

Le Gérant-Responsable : G. FERRIÈRES
Imprimerie Lescaret, 2, rue Cardinale, Paris (6°).